

Nées dans les universités nord-américaines, les cliniques juridiques ont une double vocation, pédagogique et sociale. Ces structures se consacrent ainsi à la formation des étudiants par une expérience auprès des populations défavorisées, sous l'encadrement d'enseignants-chercheurs et de professionnels du droit. Approche innovante en France et complémentaire sous bien des formes de l'enseignement universitaire traditionnel, l'activité clinique permet d'enrichir l'offre éducative en droit.

En se fondant sur les expériences françaises et étrangères, l'objet du présent colloque est d'analyser tant l'apport de ce nouvel outil aux Facultés de droit, que les évolutions dans les rapports entre l'Université et la Société qu'il peut induire. Sera également questionnée l'acclimatation de ce concept nord-américain au contexte juridique et universitaire français.

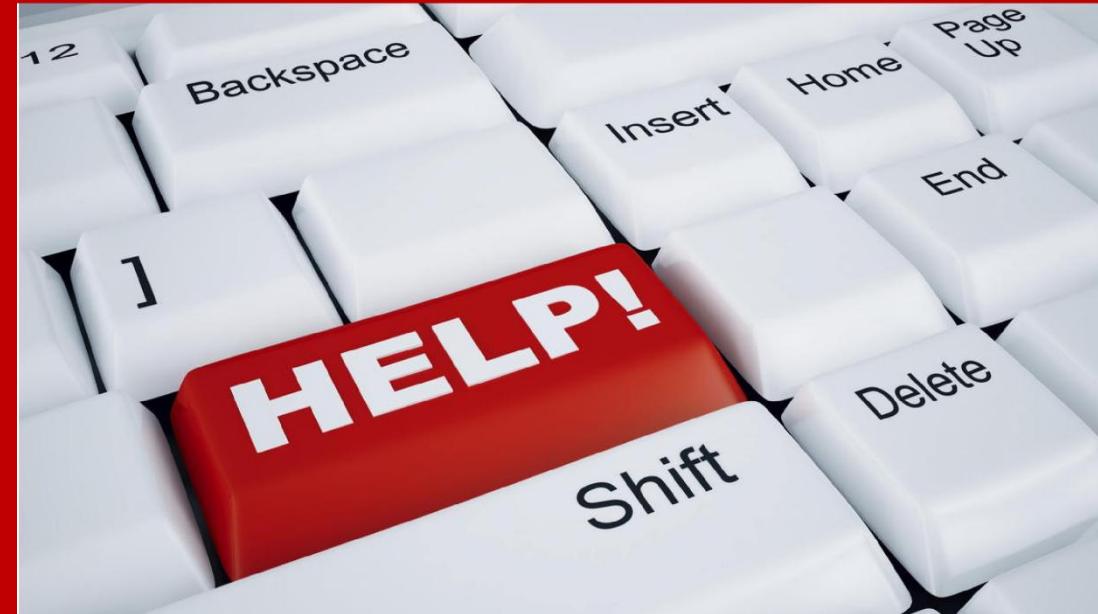
Les discussions s'articuleront en ce sens autour de trois grands axes. Le premier vise ainsi à interroger la place des cliniques juridiques comme outil de réinscription des Facultés de droit au sein d'une dimension sociétale. Le second nous conduit à penser les évolutions possibles de l'enseignement du droit à l'Université, autour de cette formation intégrée liant intimement théorie et pratique. Et les questions et réponses développées lors de ces deux premiers temps nous permettront une réflexion précise quant aux changements à opérer, tant dans l'organisation des parcours de formation concernés par la mise en place d'une clinique juridique, que dans la mise en place de nouveaux partenariats avec la société civile.

Direction scientifique : Xavier Aurey et Pr. Marie-Joëlle Redor-Fichot

Contact et inscription : Esther Camus – esther.camus@unicaen.fr

Site internet : <http://law-clinics.sciencesconf.org/>

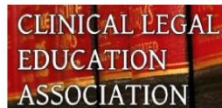
<i>Droits d'inscription :</i>	Tarif normal	150 €
	Enseignants chercheurs et étudiants	Gratuit
	Associations, Magistrats et Juges	



Les Cliniques Juridiques

Colloque International

Université de Caen Basse-Normandie



Sous le patronage de
M. Thorbjørn Jagland
Secrétaire général du
Conseil de l'Europe

5 et 6 décembre 2013
Amphithéâtre Demolombe

Jeudi 5 Décembre – après-midi

14h15

- Propos introductifs – par Marie-Joëlle Redor-Fichot (Pr., directrice du CRDFED)
- Allocution de M. Olivier Dord (Pr., Conseiller scientifique droit & sciences politiques auprès de la DGESIP – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

14h30 – Présentation de l'Enseignement clinique du droit

- Petite histoire des cliniques juridiques, par Xavier Aurey (Doctorant, Université Panthéon-Assas ; Chercheur associé du CRDFED, Université de Caen Basse-Normandie)
- Les cliniques juridiques aux Etats-Unis aujourd'hui, enjeux et perspectives, par Serge Slama (MCF, Université d'Évry-Val d'Essonne)

15h15 – Pause

15h30 – Table ronde sur l'enseignement clinique du droit en France

- Modératrice : Lusine Hovhannisian (Directrice de programme, PILnet, New York)
- EUCLID – Université Paris Ouest Nanterre - La Défense, par Anne Danis-Fatôme (MCF, Université Paris Ouest Nanterre - La Défense)
- Clinique juridique – Ecole de droit de Sciences-Po, par Jeremy Perelman (Professeur assistant, Sciences Po)
- Clinique juridique des droits fondamentaux – Université de Caen Basse-Normandie, par Grégory Godiveau (MCF, Université de Caen Basse-Normandie)
- Clinique de droit de l'environnement – Université d'Aix-Marseille, par Eve Truilhé-Marengo (Chargée de recherche CNRS, Université d'Aix-Marseille)

Vendredi 6 Décembre – matin

8h45 – Cliniques juridiques et Société

- Les activités cliniques comme l'une des portes dans la « Tour d'ivoire universitaire », par Olivier de Frouville (Pr., Université Panthéon-Assas)
- Attentes du monde professionnel et associatif autour de l'activité clinique, par William Bourdon (Avocat associé du cabinet Bourdon-Voituriez-Burget, Président-fondateur de SHERPA)
- L'impact social des cliniques juridiques : l'exemple de l'Ouganda, par Ismène Zarifis, sous réserve (Avocate et Lecturer à l'Université Makerere, Kampala, Ouganda)

Discussion

10h15 – Pause

10h30 – Cliniques juridiques et enseignement du droit

- Relier savoir et savoir-faire, connaissances et compétences, théorie et pratique, par Eric Millard (Pr., Université Paris Ouest Nanterre - La Défense)
- La « pratique du droit » à l'Université : atouts et limites, par Bernard Duhaime (Pr., UQAM – Montréal, Canada)
- Cliniques juridiques, enseignement du droit et idée de justice, par Samuel Etoa (MCF, Université de Caen Basse-Normandie)

Discussion

Vendredi 6 Décembre – Après-midi

14h00 – L'intégration de l'activité clinique dans un parcours de formation universitaire

- La création d'une clinique juridique, du projet à la réalisation, par Laurence Sinopoli (MCF, Université Paris Ouest Nanterre - La Défense)
- Point de vue étudiant sur la participation à une clinique, par Aysegul Fistikci et Alexia David (Doctorantes et anciennes participantes de la Clinique juridique des droits fondamentaux, Université de Caen Basse-Normandie)

Discussion

15h00 – Pause

15h15 – L'enseignement clinique du droit, une activité en réseau

- Fédérer pour développer l'enseignement clinique du droit : les exemples italien et européen, par Ulrich Stege (Lecturer, International University College of Turin, Italie, Membre fondateur de l'European Network for Clinical Legal Education), invité par la *Clinical Legal Education Association*
- Obtenir la reconnaissance du travail des cliniques juridiques : le cas de l'Union européenne, par Costanza Hermanin (Program Officer, Open Society Justice Initiative, Bruxelles, Belgique)

Discussion

16h45 – Conclusions générales, par Lauréline Fontaine (Pr., Université Sorbonne Nouvelle - Paris III)